

COMPTE RENDU de la séance du VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Excusées : Gaëlle JAN (procuration à Delphine GIBON), Pascale COURROUBLE (procuration à Laetitia JHANJEE), Karen HAZENDONK, (procuration à Patrice JUGIEAU)

La séance est ouverte à 20h30

1 . Demande de présentation d'un projet

Présentation d'un projet d'école familiale « L'Ecole des Ecurieux » hors éducation nationale par Jade BOSMAN et Colleen CLAVERIE.

Un article d'information sur le sujet sera mis dans le petit journal communal.

2 . Rapport CLECT crèche Mélusine La Rochefoucauld

Monsieur le Maire informe le Conseil que la crèche communale de La Rochefoucauld « Mélusine » a été transférée à la Communauté de Communes au 01.01.2023. Le conseil communautaire a demandé à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de travailler sur un calcul dérogatoire au droit commun et a souhaité engager une révision libre des attributions de compensation impactant toutes les communes de l'EPCI. Chaque conseil municipal doit délibérer sur les deux points suivants :

- Approbation du rapport de la CLECT concernant les transferts de l'année 2023
- Montant de l'attribution de compensation concernant la commune

Le montant de compensation a été fixé à 3 € par habitant ce qui revient à 1 707 € pour la commune (à déduire de l'allocation compensatrice annuelle versée par la communauté de communes). Le conseil décide à l'unanimité de ne pas approuver le rapport la CLECT concernant la crèche Mélusine de La Rochefoucauld.

3 . Révision des allocations compensatrices

Après en avoir délibéré et considérant la désapprobation du rapport de la CLECT, le Conseil Municipal **rejette** la révision libre des attributions de compensation suite au transfert de la crèche Mélusine.

4 . Désignation d'un représentant pour siéger au comité des usagers de la Maison de santé

Madame FILLEUL Marie-Françoise est désignée titulaire et Monsieur DOTTE Thierry suppléant pour siéger au comité des usagers de la Maison de santé pluriprofessionnelle Bandiat Tardoire.

5 . Vente de terrain Commune/Durousseau-Dugontier – Daniel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame DUROUSSEAU-DUGONTIER et Monsieur DANIEL ont acquis une propriété à Germanas mais que l'accès à la maison se faisant sur la parcelle communale cadastrée C n°645, ils ont émis le souhait d'acquérir une partie de cette parcelle. Le cabinet de géomètre HETERIA a borné l'emplacement visé d'une superficie de 11 a 97 ca dont le nouveau numéro est C 1156.

Cette parcelle non constructible sera vendue au prix de 3000 € l'hectare soit pour 11 a 97 ca le prix de 359,10 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

6 . Adoption du rapport d'assainissement collectif 2022

Monsieur le Maire présente le rapport d'assainissement collectif (RPQS) établi pour l'année 2022.
Le conseil approuve.

7 . Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur et Madame TIPHONNET Pascal sollicitent l'attribution d'une subvention pour un voyage scolaire en Angleterre de leur fille Léa, élève en 3^{ème} au collège de Montbron. Le conseil attribue la somme de 100 €.

8 . Rétrocession d'une concession au cimetière

Point ajourné, informations complémentaires à demander.

9 . Développement des ENR sur la commune

L'Etat a décidé le développement des énergies renouvelables sur tout le territoire. Il a mandaté les communautés de communes pour réfléchir sur les zones d'implantation. Une réunion des élus a eu lieu le 03 octobre à la CDC afin de définir les propositions pour chaque commune. Pour la nôtre, l'implantation d'éoliennes et d'agri-photovoltaïque a été refusée, consommant de la terre agricole. Nous avons retenu seulement les panneaux photovoltaïques implantés sur les toitures des bâtiments. Le conseil valide la proposition des élus communaux.

10 . Compte rendu de la commission pour la reprise du restaurant de Châtain Besson

Suite au départ du restaurateur, la commission chargée de trouver un repreneur a reçu une candidate. Après avoir visité les lieux, cette personne a été conquise. Proposant, en plus de la cuisine traditionnelle des spécialités indo-caraïbéennes, ce type de restauration apportera un choix nouveau pour notre canton. Parlant néerlandais cela sera un plus pour la saison d'été. Nous lui avons donc proposé la reprise de l'établissement (l'important étant que le multiple rural soit réouvert le plus rapidement possible). Aucuns travaux n'ayant été effectué dans le logement depuis sa création en 1997, un rafraîchissement est nécessaire ce qui fait que la réouverture ne pourra être effective que dans 2 ou 3 mois. Le conseil valide la proposition de la commission.

11. Questions diverses

11 novembre : Cérémonie au monument aux morts à 11 H suivie d'un vin d'honneur à la mairie

La séance est levée à 00h15

